



937 NETTOYANT INTENSIF INJECTEUR ESSENCE MF93700500AB

Date d'impression: 06.02.2017

Code du produit: 1100510

Page 1 de 14

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

937 NETTOYANT INTENSIF INJECTEUR ESSENCE MF93700500AB

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Aucune information disponible.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant

Société: TUNAP Deutschland Vertriebs GmbH & Co. Betriebs KG
Rue: Bürgermeister-Seidl-Str. 2
Lieu: D-82515 Wolfratshausen
Téléphone: + 49 (0) 8171/1600 - 0 Téléfax: + 49 (0) 8171/1600 - 40
e-mail: sdb@tunap.com
Internet: www.tunap.com

Fournisseur

Société: TUNAP France SAS
Rue: 166 Rue d'Altorf
Lieu: F-67120 Dachstein
Téléphone: + 33 (0) 388 68 64 94 Téléfax: + 33 (0) 388 68 67 58
e-mail: sdb@tunap.com
Internet: www.tunap.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence: +33 (0)1 45 42 59 59 (Orfila)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Catégories de danger:

Aérosol: Aerosol 1

Toxicité aiguë: Acute Tox. 4

Corrosion/irritation cutanée: Skin Irrit. 2

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Dam. 1

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique: STOT SE 3

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique: STOT SE 3

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée: STOT RE 2

Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 3

Mentions de danger:

Aérosol extrêmement inflammable.

Réceptif sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Provoque une irritation cutanée.

Provoque des lésions oculaires graves.

Nocif par inhalation.

Peut irriter les voies respiratoires.

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) n° 1272/2008



937 NETTOYANT INTENSIF INJECTEUR ESSENCE MF93700500AB

Date d'impression: 06.02.2017

Code du produit: 1100510

Page 2 de 14

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

Solvant naphta (pétrole), aromatique, légèrement
xylène
n-propanol
morpholine

**Mention
d'avertissement:**

Danger

Pictogrammes:



Mentions de danger

H222 Aérosol extrêmement inflammable.
H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.
H332 Nocif par inhalation.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P260 Ne pas respirer Aérosol.
P280 Porter Protection yeux/visage.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P314 Consulter un médecin en cas de malaise.
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment Eau et savon..
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P304+P341 EN CAS D'INHALATION: s'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges



937 NETTOYANT INTENSIF INJECTEUR ESSENCE MF93700500AB

Date d'impression: 06.02.2017

Code du produit: 1100510

Page 3 de 14

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]			
1330-20-7	xylène			25 - < 50 %
	215-535-7	601-022-00-9		
	Flam. Liq. 3, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3, STOT RE 2, Asp. Tox. 1; H226 H312 H332 H315 H319 H335 H373 H304			
71-23-8	n-propanol			10 - < 20 %
	200-746-9	603-003-00-0	01-2119486761-29	
	Flam. Liq. 2, Eye Dam. 1, STOT SE 3; H225 H318 H336			
64742-95-6	Solvant naphta (pétrole), aromatique, légèrement			10 - < 20 %
	918-668-5		01-2119455851-35	
	Flam. Liq. 3, STOT SE 3, STOT SE 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2; H226 H335 H336 H304 H411 EUH066			
100-41-4	éthylbenzène			10 - < 20 %
	202-849-4	601-023-00-4		
	Flam. Liq. 2, Acute Tox. 4, STOT RE 2, Asp. Tox. 1; H225 H332 H373 H304			
110-91-8	morpholine			3 - < 5 %
	203-815-1		01-2119496057-30	
	Flam. Liq. 3, Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, Acute Tox. 4, Skin Corr. 1B, Eye Dam. 1; H226 H311 H331 H302 H314 H318			
	Oxirane, 2-éthyl, homopolymère, éthers 3-aminopropyl C11-14-isoalkyliques, C13 riche			1 - < 3 %
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Aquatic Chronic 2; H315 H319 H411			
108-88-3	toluène			0,1 - < 1 %
	203-625-9	601-021-00-3		
	Flam. Liq. 2, Repr. 2, Asp. Tox. 1, STOT RE 2, Skin Irrit. 2, STOT SE 3; H225 H361d *** H304 H373 ** H315 H336			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec du polyéthylène glycol, puis beaucoup d'eau. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Traitement médical nécessaire.

Après contact avec les yeux

en cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtamologiste.

Après ingestion

En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement. Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.



937 NETTOYANT INTENSIF INJECTEUR ESSENCE MF93700500AB

Date d'impression: 06.02.2017

Code du produit: 1100510

Page 4 de 14

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Dioxyde de carbone (CO₂), Mousse, Poudre d'extinction.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Inflammable. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

Information supplémentaire

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eloigner toute source d'ignition. Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnel.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement. Danger d'explosion

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir paragraphe 7

Protection individuelle: voir paragraphe 8

Evacuation: voir paragraphe 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

Préventions des incendies et explosion

Ne pas vaporiser sur des flammes ou des objets incandescents. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

Information supplémentaire

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient bien fermé. Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé. Tenir à l'écart



937 NETTOYANT INTENSIF INJECTEUR ESSENCE MF93700500AB

Date d'impression: 06.02.2017

Code du produit: 1100510

Page 5 de 14

de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Indications concernant le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: Agent oxydant. Substances dangereuses pyrophores ou auto-échauffantes.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Protéger du gel. Protéger des radiations solaires directes.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
71-23-8	Alcool n-propylique	200	500		VME (8 h)	
100-41-4	Ethylbenzène	20	88,4		VME (8 h)	
		100	442		VLE (15 min)	
110-91-8	Morpholine	10	36		VME (8 h)	
		20	72		VLE (15 min)	
108-88-3	Toluène	20	76,8		VME (8 h)	
		100	384		VLE (15 min)	
1330-20-7	Xylènes, isomères mixtes, purs	50	221		VME (8 h)	
		100	442		VLE (15 min)	

Valeurs limites biologiques

N° CAS	Désignation	Paramètres	Valeur limite	Milieu	Moment de prélèvement
100-41-4	Ethylbenzène	Acide mandélique (/g créatinine)	1,5 g/g	Urine	en fin de poste et fin de semaine
108-88-3	Toluène	Toluène	1 mg/l	Sang	en fin de poste
1330-20-7	Xylènes (mélange d'isomères)	Acides méthylhippuriques (/g créatinine)	1,5 g/g	Urine	en fin de poste

Conseils supplémentaires

- a no restriction
- b End of exposure or shift
- c in long-term exposure: after several shifts
- d prior to next shift

TWA (EC): time-weighted average

U: Urea

B: Blood

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.



937 NETTOYANT INTENSIF INJECTEUR ESSENCE MF93700500AB

Date d'impression: 06.02.2017

Code du produit: 1100510

Page 6 de 14

Mesures d'hygiène

constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pause et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Protection des yeux/du visage

Protection oculaire appropriée: lunettes à coques.

Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste.

Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile) Temps de pénétration (durée maximale de port) 480min

Epaisseur du matériau des gants 0,45 mm

DIN EN 374

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

Appareil de protection respiratoire approprié: Appareil filtrant combiné (EN 14387)

Appareil filtrant avec filtre ou dispositif filtrant avec ventilateur de type: A

Il faut respecter les limitations du temps de port selon la Loi GefStoffV en relation avec les règles pour l'utilisation d'appareils de protection respiratoires.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Respecter les prescriptions légales et les dispositions.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: Aérosol
Couleur: jaune clair
Odeur: sur le solvant

pH-Valeur (à 20 °C): non déterminé **Testé selon la méthode** DIN 19268

Modification d'état

Point de fusion: non déterminé

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: 120 °C

Point de sublimation: Aucune information disponible.

Point de ramollissement: Aucune information disponible.

Point d'éclair: 15 °C

Inflammabilité

solide: non applicable

gaz: non applicable

Limite inférieure d'explosivité: 0,2 vol. %

Limite supérieure d'explosivité: 13,5 vol. %

Température d'inflammation: Aucune information disponible.

Température d'auto-inflammabilité

solide: non applicable

gaz: non applicable



937 NETTOYANT INTENSIF INJECTEUR ESSENCE MF93700500AB

Date d'impression: 06.02.2017

Code du produit: 1100510

Page 7 de 14

Température de décomposition:	non déterminé
Propriétés comburantes	
Non comburant.	
Pression de vapeur:	non déterminé
Pression de vapeur:	Aucune information disponible.
Densité (à 20 °C):	0,87 g/cm ³ DIN 51757
Densité apparente:	non applicable
Hydrosolubilité:	insoluble
Solubilité dans d'autres solvants	
non déterminé	
Coefficient de partage:	non déterminé
Viscosité dynamique:	Aucune information disponible.
Viscosité cinématique:	< 7 mm ² /s
Durée d'écoulement:	Aucune information disponible.
Densité de vapeur:	non déterminé
Taux d'évaporation:	non déterminé
Test de séparation de solvant:	Aucune information disponible.
Teneur en solvant:	Aucune information disponible.

9.2. Autres informations

Teneur en solide: non déterminé

Densité Les indications se rapportent à la matière active technique.
pression - bar (20°C)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Inflammable, Risque d'inflammation.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes.
Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

Information supplémentaire

Ne pas mélanger avec autres produits chimiques.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques



937 NETTOYANT INTENSIF INJECTEUR ESSENCE MF93700500AB

Date d'impression: 06.02.2017

Code du produit: 1100510

Page 8 de 14

Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Aucune information disponible.

Toxicité aiguë

Nocif par inhalation.

ETAmél calculé

ATE (par inhalation vapeur) 18,47 mg/l; ATE (par inhalation aérosol) 2,097 mg/l

N° CAS	Substance			
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source
1330-20-7	xylène			
	par voie orale	DL50 4300 mg/kg	Rat	
	dermique	DL50 1700 mg/kg	Lapin	
	par inhalation (4 h) vapeur	CL50 21,7 mg/l	Rat	
	par inhalation aérosol	ATE 1,5 mg/l		
71-23-8	n-propanol			
	par voie orale	DL50 8000 mg/kg	Rat	
	dermique	DL50 4032 mg/kg	Lapin	
	par inhalation (4 h) vapeur	CL50 > 33,8 mg/l	Rat	
64742-95-6	Solvant naphta (pétrole), aromatique, légèrement			
	par voie orale	DL50 3592 mg/kg	Rat	
	dermique	DL50 > 3160 mg/kg	Lapin	
100-41-4	éthylbenzène			
	par voie orale	DL50 3500 mg/kg	Rat	GESTIS
	dermique	DL50 15400 mg/kg	Lapin	GESTIS
	par inhalation (4 h) vapeur	CL50 17,2 mg/l	Rat	
	par inhalation aérosol	ATE 1,5 mg/l		
110-91-8	morpholine			
	par voie orale	DL50 1900 mg/kg	Rat	
	dermique	DL50 500 mg/kg	Lapin	
	par inhalation (4 h) vapeur	CL50 8 mg/l	Rat	
	par inhalation aérosol	ATE 0,5 mg/l		
	par inhalation (4 h) gaz	CL50 8000 ppm	Rat	
	Oxirane, 2-éthyl, homopolymère, éthers 3-aminopropyl C11-14-isoalkyliques, C13 riche			
	par voie orale	DL50 > 5000 mg/kg	Rat	
	dermique	DL50 > 2000 mg/kg	Lapin	
108-88-3	toluène			
	dermique	DL50 12200 mg/kg	Lapin	GESTIS
	par inhalation (4 h) vapeur	CL50 49 mg/l	Rat	GESTIS

Irritation et corrosivité

Provoque une irritation cutanée.

Provoque des lésions oculaires graves.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction



937 NETTOYANT INTENSIF INJECTEUR ESSENCE MF93700500AB

Date d'impression: 06.02.2017

Code du produit: 1100510

Page 9 de 14

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Aucune indication quant à la carcinogénicité pour l'homme.

Aucune indication relative à la mutagénité des gamètes sur l'homme disponible.

Aucune indication relative à la toxicité de la reproduction sur l'homme disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires. (xylène))

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (xylène); (éthylbenzène))

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Aucune information disponible.

Information supplémentaire référentes à des preuves

le produit est classé comme dangereux selon la directive 1999/45/CE.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.



937 NETTOYANT INTENSIF INJECTEUR ESSENCE MF93700500AB

Date d'impression: 06.02.2017

Code du produit: 1100510

Page 10 de 14

N° CAS	Substance				
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source
1330-20-7	xylène				
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 4,2 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r > 100 mg/l		Selenastrum capricornutum	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 1,8 - 2,9 mg/l	48 h	Daphnia magna	
71-23-8	n-propanol				
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 4480 mg/l	96 h	Pimephales promelas	
64742-95-6	Solvant naphta (pétrole), aromatique, légèrement				
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 9,2 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 2,6-2,9 mg/l	96 h	Pseudokirchneriella subcapitata	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 3,2 mg/l	48 h	Daphnia magna	
100-41-4	éthylbenzène				
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 3,6 mg/l	96 h		GESTIS
110-91-8	morpholine				
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 179 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 58 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus.	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 45 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	
	Toxicité pour les algues	NOEC 10 mg/l	4 d	Desmodesmus subspicatus.	
	Oxirane, 2-éthyl, homopolymère, éthers 3-aminopropyl C11-14-isoalkyliques, C13 riche				
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 >1 - 10 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 >1 mg/l	48 h	Daphnia magna	
108-88-3	toluène				
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 13 mg/l	96 h	Carassius auratus	IUCLID
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 12,5 mg/l	72 h		GESTIS

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

N° CAS	Substance			
	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation			
110-91-8	morpholine			
	OECD 301E	93%	25	
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			



937 NETTOYANT INTENSIF INJECTEUR ESSENCE MF93700500AB

Date d'impression: 06.02.2017

Code du produit: 1100510

Page 11 de 14

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
71-23-8	n-propanol	0,29
100-41-4	éthylbenzène	3,15
110-91-8	morpholine	-2,55
108-88-3	toluène	2,73

FBC

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
110-91-8	morpholine	< 2,8		

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit n'a pas été testé.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Code d'élimination des déchets-Produit

160504 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS DANS LA LISTE; gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut; gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses
Classé comme déchet dangereux.

Code d'élimination de déchet-Résidus

160504 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS DANS LA LISTE; gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut; gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses
Classé comme déchet dangereux.

Code d'élimination des déchets- Emballages contaminés

150110 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus
Classé comme déchet dangereux.

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.



937 NETTOYANT INTENSIF INJECTEUR ESSENCE MF93700500AB

Date d'impression: 06.02.2017

Code du produit: 1100510

Page 12 de 14

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU:	UN 1950
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	AÉROSOLS
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	2
14.4. Groupe d'emballage:	-
Étiquettes:	2.1
Code de classement:	5F
Dispositions spéciales:	190 327 344 625
Quantité limitée (LQ):	1 L
Quantité dégagée:	E0
Catégorie de transport:	2
Code de restriction concernant les tunnels:	D

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU:	UN 1950
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	AÉROSOLS
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	2
14.4. Groupe d'emballage:	-
Étiquettes:	2.1
Code de classement:	5F
Dispositions spéciales:	190 327 344 625
Quantité limitée (LQ):	1 L
Quantité dégagée:	E0

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU:	UN 1950
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	AEROSOLS
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	2
14.4. Groupe d'emballage:	-
Étiquettes:	2, see SP63
Marine pollutant:	No
Dispositions spéciales:	63, 190, 277, 327, 344, 959
Quantité limitée (LQ):	See SP277
Quantité dégagée:	E0
EmS:	F-D, S-U

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU:	UN 1950
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	AEROSOLS, inflammable
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	2.1



937 NETTOYANT INTENSIF INJECTEUR ESSENCE MF93700500AB

Date d'impression: 06.02.2017

Code du produit: 1100510

Page 13 de 14

14.4. Groupe d'emballage:	-
Étiquettes:	2.1
Dispositions spéciales:	A145 A167 A802
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):	30 kg G
Passenger LQ:	Y203
Quantité dégagée:	E0
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):	203
IATA-Quantité maximale (avion de ligne):	75 kg
IATA-Instructions de conditionnement (cargo):	203
IATA-Quantité maximale (cargo):	150 kg

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT:	non
---------------------------------	-----

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Gaz inflammables.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 28: Solvant naphta (pétrole), aromatique, légèrement

Inscription 48: toluène

2010/75/UE (COV): Aucune information disponible.

2004/42/CE (COV): Aucune information disponible.

Information supplémentaire

À observer: 850/2004/EC , 79/117/EEC , 689/2008/EC , 2008/47/EC

Prescriptions nationales

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Classe de contamination de l'eau (D): 2 - pollue l'eau

Résorption cutanée/sensibilisation: Transperce facilement l'épiderme et provoque l'intoxication.

Information supplémentaire

94/69 / EC (21 ATP). Benzene content is less than 0.1%. It applies the annotation P. Classification and labeling as carcinogenic is not necessary.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 1,2,3.

Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods



937 NETTOYANT INTENSIF INJECTEUR ESSENCE MF93700500AB

Date d'impression: 06.02.2017

Code du produit: 1100510

Page 14 de 14

IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service
LC50: Lethal concentration, 50%
LD50: Lethal dose, 50%

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H311	Toxique par contact cutané.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)